FSAC ASFC

Funeral Service Association of Canada | Association des services funéraires du Canada

Le 5 mai 2026

Transports Canada

Objet : Restrictions sur le transport des cendres humaines dans les bagages de cabine

Madame, Monsieur,

Au nom de l'Association des services funéraires du Canada, nous vous écrivons respectueusement afin de demander un examen des politiques actuelles de sûreté aérienne relevant de l'autorité de Transports Canada, lesquelles ont des répercussions sur la capacité des Canadiens à transporter des cendres humaines dans leurs bagages de cabine.

Les récentes limitations lors du contrôle de sécurité — apparemment liées à des exigences mises à jour et aux capacités des nouveaux équipements de dépistage — ont des conséquences importantes et involontaires pour les familles endeuillées. Plus particulièrement, les restrictions qui limitent effectivement le volume de cendres humaines autorisé lors du contrôle créent des situations où des personnes pourraient être contraintes de diviser les cendres d'un être cher afin de voyager. Pour plusieurs, cette situation est non seulement bouleversante, mais également fondamentalement incompatible avec leurs croyances culturelles, spirituelles ou religieuses.

Les cendres humaines ne sont pas des objets ordinaires. Elles portent une profonde importance émotionnelle et symbolique, et leur transport est souvent lié à des cérémonies significatives, à un rapatriement ou à des rites funéraires finaux. Les politiques qui obligent involontairement les familles à séparer les cendres risquent de causer un préjudice réel à un moment déjà particulièrement vulnérable.

Il est également important de souligner que des solutions de rechange, comme placer les cendres humaines dans les bagages enregistrés ou les expédier par fret aérien, ne constituent pas des options acceptables pour certaines familles. Les préoccupations liées à la perte, à la mauvaise manipulation, ainsi que la conviction que les cendres doivent demeurer sous la garde directe des proches rendent ces solutions inacceptables dans de nombreux cas.

Bien que nous reconnaissions et respections l'importance cruciale de la sûreté aérienne, il est tout aussi important que les cadres réglementaires demeurent sensibles à leurs impacts concrets. Lorsque des mesures de sécurité — particulièrement celles influencées par des limitations technologiques — créent des obstacles touchant des considérations humaines fondamentales telles que la dignité, le deuil et les pratiques religieuses, il devient nécessaire de procéder à une réévaluation.

Nous exhortons respectueusement Transports Canada à :

- Examiner les politiques et directives actuelles qui mènent à ces conséquences;

- Envisager l'élaboration d'exemptions claires, de méthodes alternatives de contrôle ou de protocoles spéciaux pour le traitement des cendres humaines; et

- Collaborer avec l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien afin de s'assurer que la mise en œuvre reflète à la fois les exigences de sécurité et des pratiques empreintes de compassion et de sensibilité culturelle.

Cette situation met en lumière l'importance d'équilibrer la sécurité et l'humanité. Un ajustement réfléchi des politiques ou une clarification des directives contribuerait grandement à éviter que les Canadiens aient à choisir entre la conformité réglementaire et leurs convictions profondes.

Nous vous remercions de l'attention portée à cette question. Nous serions heureux de poursuivre les échanges à ce sujet et apprécierions recevoir toute information indiquant si ces politiques font actuellement l'objet d'un examen.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pam Moss, directrice générale
Association des Services Funéraires du Canada
info@fsac.ca